



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2024-255

Objet : Passation d'un marché avec l'Association Pont d'Ouilly Loisirs pour un mini-séjour du 22 au 26 juillet 2024, dans le cadre des activités organisées par le Service jeunesse, pour la réservation d'un emplacement de camping et des activités de loisirs.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2122-1 à R2122-8,

VU la délibération du Conseil municipal n°2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer un marché pour un mini-séjour du 22 au 26 juillet 2024,

CONSIDÉRANT que l'offre remise par l'Association Pont d'Ouilly Loisirs est cohérente avec les prix pratiqués sur le marché,

DÉCIDE

Article 1 : De passer un marché sans publicité ni mise en concurrence relatif à un mini-séjour du 22 au 26 juillet 2024 avec l'Association Pont d'Ouilly Loisirs – 11 rue du stade René Vallée – 14690 PONT D'OUILLY,

Article 2 : Le montant du marché est de 763,87 € HT.

Article 3 : Le présent marché est conclu à partir de sa date de notification.

Article 4 : La dépense est inscrite au budget communal conformément à la nomenclature comptable M57.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 15/05/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240515-DEC_2024_255-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024

acte affiché du 23/05/2024 au 24/07/2024

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr